

DESCRIPTION DU POSTE

Le Syndicat des Forestiers Privés du Gard est un syndicat professionnel composé de propriétaires de forêts (hors publiques), qui œuvre pour la sensibilisation de ses adhérents à la gestion forestière, tout en leur prodiguant une assurance responsabilité civile collective pour leurs parcelles boisées. Les Forestiers du Gard sont une délégation de la fédération nationale FRANSYLVA.

Sous l'autorité du Conseil d'Administration du Syndicat et notamment de son Président, le/la salarié(e) sera basé(e) à la Maison de la Forêt de Ribaute-les-Tavernes, avec les antennes gardoises du CRPF Occitanie et la Coopérative Forestière la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise. Il/elle aura pour missions :

1. **Le conseil et la sensibilisation des propriétaires forestiers du Gard** (cartographies et visites)
2. **La communication et la promotion du Syndicat et des forêts gardoises dans le département :**
 - a. La recherche de nouveaux adhérents
 - b. L'organisation de quatre réunions d'information à thème par an
 - c. La rédaction bisannuelle de la gazette du Syndicat
 - d. La participation aux salons et manifestations grand public
3. **La coopération technique avec les partenaires de la filière forêt-bois** pour les actions d'aménagement du territoire, de protection des forêts et de préservation de l'environnement

PROFIL

- Diplôme Niveau III minimum (BTSA, licence ou Ingénieur)
- Débutant(e) accepté(e)
- Compétences en cartographie / SIG sur Qgis, connaissances techniques en gestion forestière, maîtrise des outils de bureautique
- Très bonne aptitude relationnelle et d'animation, autonomie, qualités rédactionnelles, esprit d'initiative, réactivité. Profil communicant et engagé dans la gestion associative.

CONDITIONS

- CDD 12 mois renouvelable sous conditions
- Basé à la Maison de la Forêt de Ribaute-les-Tavernes (30)
- Temps complet 35 heures hebdomadaires
- Rémunération basée sur la « Convention collective de travail interdépartemental des exploitations forestières, scieries agricoles et propriété forestière du Massif-Central »
- Permis B obligatoire, déplacements dans tout le département
- Voiture de service, ordinateur portable et téléphone mobile fournis
- Prise de poste au 1^{er} avril 2020 avec présence exceptionnelle souhaitable le samedi 4 avril 2020

CANDIDATURE

Lettre de motivation et CV à envoyer à contact@forestiersdugard.com ou à l'attention de M. le Président des Forestiers du Gard – Maison de la Forêt – 6 Avenue des Platanes 30720 RIBAUTE-LES-TAVERNES.

Date limite de candidature : 10 mars 2020

Entretiens individuels dans la semaine du 16 au 20 mars 2020